

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 27/11/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 27/11/2015	N° d'enregistrement 2015-001780
--	---	---

1. Intitulé du projet

Construction de 32 serres agricoles photovoltaïques sur les communes de Saint-Jean-Pla-de-Corts et Maureillas-las-Illas

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **Maydat** Prénom **Philippe**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 de code de l'environnement et dimensionnement correspondance du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000m ² et inférieure à 40 000m ² . Notre projet concerne la construction de 32 serres (28 serres de 938m ² et 4 serres de 469m ²) soit une surface bâtie de 28140m ² . /OK

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le présent projet correspond à la construction de 32 serres sur des terres agricoles. Ces serres seront le support en toiture d'une centrale photovoltaïque (système intégré simplifié au bâti). Le présent projet répond aux critères suivants :
 Le foncier reste propriété de M. Philippe MAYDAT (nu-propritaire) et de Mme Henriette ROGER (Usufruitier), L'exploitant agricole, M. MAYDAT est issu du monde agricole.
 Les serres sont proportionnées et adaptées aux besoins de l'exploitation et évitent ainsi le mitage des terres agricoles. Sur une surface de 11 hectares environ, le projet de serres photovoltaïques de M. MAYDAT a pour but de pérenniser son exploitation agricole, accroître la production et s'affranchir des intempéries.

4.2 Objectifs du projet

Un tel projet est motivé par plusieurs points : Outre la production d'électricité assurée (3,1MWc) par les panneaux solaires photovoltaïques, les serres abriteront des semis de fraises (variétés guariguette et charlotte). Les conditions de culture seront identiques à celles présentes dans les serres traditionnelles, à savoir paillage plastique et arrosage au goutte-à-goutte (eau pompée depuis le canal d'irrigation passant à proximité immédiate). La production connaîtra une rotation tous les 3 ans ou les fraises seront remplacées par une culture de pois et/ou d'haricots afin de ménager le sol. Cette production d'une durée d'un an laissera de nouveau place à la culture de fraise l'année suivante. Cette rotation présente le double avantage de ne pas épuiser le sol sur une unique culture et de varier la production, l'exploitation ne dépendant pas d'une seule production (cas où le coût de la fraise viendrait à chuter par exemple).

L'exploitant a également pour projet des productions plus expérimentales tels que les cerises ou encore le raisins de table. Les vergers ne connaissent, pour l'heure, de réussite en développement sous serres, mais ces expérimentations tendent à changer cette orientation. Cette volonté vient notamment du fait que la production de cerises 2013 a largement été gâchée par les intempéries (fortes pluies) qui ont eu lieu en cette fin de printemps. Outre la pérennisation de la production, la culture sous serre présente l'avantage d'améliorer les conditions de travail des maraîchers qui ne subissent plus également les variations climatiques (pluie, soleil).

Enfin, l'espace entre les serres sera également mis à profit : situés à l'abri du vent, ces interstices abriteront des cultures de pois, d'haricots ou encore de framboises. Ces cultures viendront grandement compléter la production sous serre, les interstices entre chaque serre étant équivalents à la largeur d'une serre. Situé dans la vallée du Tech fortement soumise au vent (tramontane), ces espaces abrités permettent la production de cultures plus fragiles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La construction des serres sera conforme à la norme EN13031 suivant la norme neige et vent mise à jour en 2009. Les hypothèses de calcul ont été les suivantes : Neige région D Vent région 3 Distance par rapport à la mer supérieure à 2 km. Les serres seront implantées à 3 m de la limite de propriété.

Les serres sont constituées d'une charpente en acier galvanisée, sous garantie décennale, couverte en verre transparent pour un versant, et en panneaux photovoltaïques mixés avec des carreaux de verres sur l'autre versant (versant SUD) afin d'obtenir un taux de luminosité suffisant pour les besoins de l'exploitation.

Les façades sont pour partie équipées d'ouvrants en film plastique recyclables, permettant de larges aérations régulant la température pour la gestion des cultures.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

utilisation classique de serres dans la phase exploitation et utilisation d'engins agricoles (petit tracteur)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Permis de construire : PC sur la commune de Maureillas-las-Illas pour la construction de 6 serres (surface plancher créée de 5628m²) obtenu le 13/09/13, PC sur la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts pour la construction de 26 serres (surface plancher créée de 22512m²) obtenu le 13/09/13

-Autorisation de la CRE pour le raccordement des centrales PV : le projet est lauréat de l'AO n°2013/S 049-079472

-Décision d'examen cas par cas (ref F09113P0271), indiquant que le projet des 26 serres sur Saint-Jean-Pla-de-Corts n'est pas soumis à étude d'impact.

-autorisation au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

demande d'étude de cas par cas pour réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Notre projet concerne la construction de 32 serres (28 serres de 938m ² et 4 serres de 469m ²) soit une surface bâtie de 28140m ² . Utilisation d'un chemin existant	unité de mesure : m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹
Adresse du projet : Pla de l'Arca à Maureillas-las-Illas (parcelle AC208) Pla de l'Arque à St-Jean-Pla-de-Corts (C544 renommée AM27 et C542 renommée AM28)	Long. <u>42° 30' 60" 66</u> Lat. <u>2° 48' 48" 43</u> <i>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :</i> Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain actuellement occupé par 5 serres "tubes" et terrains en friches suite à l'arrachement de pied de vigne en 2007

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet.

En zone NC du POS toute construction est interdite sauf en cas de « constructions et d'installations nécessaires à l'exploitation agricole ». (Art. R.123-7, L.124-2 et L.111-1-2 du Code de l'Urbanisme). Les panneaux se raccordent sur un réseau d'intérêt public pour une consommation d'intérêt général. Ce projet rentre dans le cadre du développement de l'activité agricole du POS de Saint-Jean-Pla-de-Corts et Maureillas-las-Illas.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il ?	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aile de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Jean-Pla-de-Corts est située dans le périmètre d'un PPR en date du 19 Novembre 1997 (aléa concernés : inondation et mouvement de terrain). Maureillas-las-Illas est située dans le périmètre d'un PPR en date du 4 février 2002 (aléa concernés : inondation et mouvement de terrain), d'un PPRIF en date du 15 décembre 2010 (aléa concerné : feux de forêt) Ont été également prises en compte les recommandations du Dossier Départemental des risques majeurs (DDRM) DCS. Notre projet n'est concerné par aucun aléa excepté le risque sismique (zone 3).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se trouve également en limite d'une zone Natura 2000. Il s'agit du Site d'Importance Communautaire Le Tech (FR9101478). D'une superficie de 1 460 hectares, le site concerne les cours moyen et aval du fleuve. Le projet est en bordure cette zone (séparée par une falaise de 30m environ)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les serres serviront à la culture maraîchère et arboricole. Les besoins en eau sont estimés à 500 m ³ /jour. Ces derniers seront satisfaits par en premier lieu par le canal de Cérét traversant l'opération et en cas d'insuffisance par pompage des eaux dans le canal du Boulou longeant le Tech en contrebas de l'opération.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles de masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des serres nécessitera l'apport de matériau (acier, profil aluminium, verre, etc)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur d'anciens vergers et d'anciennes vignes. Ces exploitations ont été arrachées par l'exploitant à la fin des années 90 (vergers : cerisiers, pêchers) et en 2007 (vignes). Une étude environnementale succincte à été menée avant l'instruction des PC. Celle ci a été approfondie par le dossier loi sur l'eau.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	espace agricoles (anciennes vignes) remplacé par des serres
Risques et nuisances	Est-il concerne par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	un dossier concernant l'étude des risques industriels a été communiqué au Préfet de Région en août 2013 dans le cadre du dépôt du projet à l'AO de la CRE. Ce dossier comprend une étude sur le respect des contraintes réglementaires liées aux bâtiments et à la solidité de la structure porteuse, le risque incendie, le risque électrique, la sécurité des intervenants sur l'installation.
	Est-il concerne par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone 3 sismique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quelle mesure ?</p>	<p>L'assainissement pluvial permettra de collecter les ruissellements de l'opération en surface par des fossés avant un rejet vers deux bassins de rétention servant de mesure compensatoire à l'imperméabilisation des sols.</p> <p>Pour les eaux pluviales de l'opération, la régulation des débits sera assurée par la rétention de volumes d'eaux pluviales ruisselant sur les surfaces du projet et leurs restitutions se feront pendant de longues durées et sous un débit contrôlé.</p> <p>La rétention des eaux pluviales du projet sera constituée de deux bassins de 570 et 2260 m3. Une modélisation hydraulique du fonctionnement de ces ouvrages a été réalisée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet est une évolution de l'activité agricole de l'exploitant. Une première décision d'examen cas par cas (ref F09113P0271) a été délivrée indiquant que le projet des 26 serres sur Saint-Jean-Pla-de-Corts n'est pas soumis à étude d'impact. La production envisagée est uniquement bio et ne devrait pas poser de problème en terme de rejets de pesticides et autres engrais. Le site n'est pas classé et ne fait parti d'aucun inventaire. Il est séparé d'une zone Natura 2000 par une falaise de 30m environ. Il est à noter qu'une station d'épuration sur la parcelle avoisinante du projet. Les modules photovoltaïque seront recyclés grâce à PV Cycle.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » : non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/15 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Dossier de présentation du projet (incluant les plans de situations (annexe 2) et les études environnementales et plan des abords(annexe 5))
Annexe 7 : arrêté de permis de construire du 13/09/13 pour la construction de 6 serres photovoltaïques à Maureillas-Ias-Illas
Annexe 8 : arrêté de permis de construire du 13/09/13 pour la construction de 26 serres photovoltaïques à Saint-Jean-Pla-de-Corts
Annexe 9 : décision d'examen cas par cas pour la construction de 26 serres photovoltaïques en date du 11/09/13 (ref : F09113P027)
Annexe 10 : Dossier risques industriels

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Maureillas-Ias-Illas

le 23/11/15

Signature

